



RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL DE VILLENEUVE
de la commission chargée de l'examen du préavis n° 07/17

Demande de crédit pour les modifications du PPA des Fourches (MPPA)

Président : Edouard Bertholet
Membres : Christophe Casini
André Glappey
Léonard Studer

Rapporteur : Pierre Guignard

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée de rapporter sur le préavis 07/2017 s'est réunie le 25 octobre et le 6 novembre 2017. Lors de la séance du 6 novembre, Monsieur le Municipal Pythoud était présent et a répondu aux questions posées auparavant par la commission. La commission le remercie pour son soutien et sa disponibilité.

Après avoir entendu les explications de M. le Municipal, il est assez rapidement apparu à tous les membres de la commission que la mise à jour du MPPA était indispensable à la commune de Villeneuve pour lui permettre d'optimiser l'implantation des futures installations scolaires dans le périmètre du PPA. Elle approuve donc le crédit demandé à cet effet.

La commission a aussi compris que toutes les études financées par cette dépense avaient été effectuées et que cet investissement est quasiment obligatoire, sous peine de menacer la bonne suite de l'opération d'urbanisation du PPA Les Fourches. La commission a eu l'impression que son travail n'est que purement formel. Ce crédit dépassant la limite de compétences de la Municipalité, la commission s'est interrogée sur le déroulement de cette procédure.

Formellement la Municipalité aurait dû demander au Conseil Communal l'autorisation de procéder à cette dépense avant même de s'engager auprès du syndicat puisqu'elle est représentée en son comité directeur. On peut toutefois comprendre que la nécessité d'avancer dans cette opération d'urbanisation ait été peu compatible avec le délai lié à une approbation par le Conseil Communal, ce qui explique la présente situation. La commission en prend acte mais regrette qu'en aucun moment de cette procédure qui a commencé il y a plusieurs années, la Municipalité n'ait informé le Conseil Communal, par exemple sa commission des finances, pour le tenir au courant de la nécessité et du niveau de ces dépenses.

Interrogé à ce propos le représentant de la Municipalité nous a informés qu'à sa connaissance la Municipalité n'avait pas pris d'autres engagements de ce genre. La commission s'attend à ce que la Municipalité prenne toutes les mesures nécessaires pour l'éviter à l'avenir.

Par ailleurs une forte minorité de la commission remarque que, contrairement aux autres propriétaires, la collectivité ne fait aucun gain économique par cette opération. Elle regrette qu'elle doive ainsi prendre à sa charge des frais d'études pour lui permettre de mener à bien sa mission qui est de mettre à disposition les infrastructures nécessaires à une éducation de qualité dans le cadre d'une utilisation rationnelle du territoire.

Dès lors, la commission chargée d'étudier le préavis 07/2017 vous recommande à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, d'accepter ce préavis, soit :

1. D'accepter la demande de crédit précitée de CHF 80'000.- TTC
2. D'autoriser la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante
3. D'autoriser la Municipalité à amortir le montant en deux fois

Villeneuve, le 15 novembre 2017

Le président



Edouard Bertholet

Le rapporteur



Pierre Guignard